CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E27071** **VALABLE JUSQU'AU** **25/11/2026**

ÉDITÉ LE **09/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1969
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 23/12/2022
Capital : 7 625

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE

Siret : **676 980 105 00024**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 4027415-001-
Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 60624064
Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 60624064
Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **ETS ROESCH JEAN PIERRE SASU**

1A RUE D'ALTENHEIM
67490 LUPSTEIN

Téléphone : 03 88 91 40 17 **Fax :**
Portable : 06 88 07 50 33

Site Internet : http://www.roesch-chauffage.fr
E-mail : jean-pierre@chauffage-roesch.fr

Responsabilité légale :
FERTIG ROLAND FILS (922 737 523) / FERTIG ROLAND PRÉSIDENT

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/11/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	19/10/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	19/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	19/10/2023
o Poêle ou insert bois	19/10/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	19/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/11/2026 08:36

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.